

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

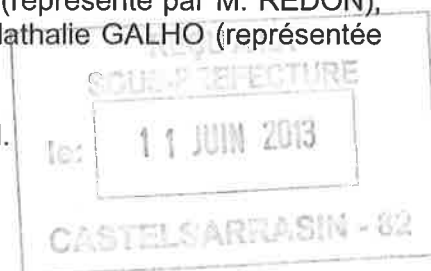
35 – 23 mai 2013

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION POUR LA SAISON 2013

Considérant que la Commune de Moissac organise tout au long de la saison culturelle 2013 des spectacles agréés par la Région Midi-Pyrénées, et qu'à ce titre elle peut se prévaloir du concours financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une aide à la diffusion du spectacle vivant pour la saison culturelle 2013, d'un montant de 20.000 €



AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

